

tellement révolutionnaire? Le ministre du Travail (M. Nicholson) a prononcé hier, à Vancouver, un discours rapporté dans la presse, concernant certaines directives imposées par le gouvernement et auxquelles certains membres de son parti trouvent à redire. Néanmoins, on a fait appel aux membres du gouvernement pour approuver un contrat sur les salaires qui accordait une augmentation de 85¢ l'heure aux débardeurs de Montréal et aux travailleurs de la voie maritime.

Et maintenant ce même gouvernement n'est pas disposé à augmenter de 85¢ par jour la pension de vieillesse. En faisant le calcul, monsieur l'Orateur, on s'aperçoit que 85¢ par jour font environ \$25 par mois, ce qui, ajouté à la pension existante, donnerait à nos pensionnés \$100 par mois. S'il est jamais un moment opportun pour porter la pension de vieillesse à \$100 par mois, eu égard à certains actes accomplis à Montréal en ce qui concerne les contrats sur les salaires des débardeurs et des travailleurs de la voie maritime, ce moment est venu, car le coût de la vie monte en flèche.

Je reconnais avec le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) que le coût de la vie n'est pas attribuable uniquement à une augmentation de traitements ou à un facteur unique, mais à un amalgame de facteurs. Pourtant, lorsqu'on relève les traitements d'un tiers environ, dans un contrat de deux ans, une montée en flèche des coûts est inévitable. Le gouvernement n'est pourtant pas prêt à accorder 85¢ par jour aux vieillards pensionnés, même s'il a accordé 85¢ l'heure aux débardeurs. Il devrait faire cette concession aux vieillards qui ont besoin de cet argent pour payer leurs frais de médecins et d'hôpitaux.

Je propose donc au gouvernement d'envisager l'initiative que j'ai proposée comme un projet-pilote; de la sorte, au 1^{er} juillet, nous aurons acquis une certaine expérience. Si le régime est mis en vigueur le 1^{er} juillet 1968, toutes les difficultés auront été résolues. Selon moi, c'est une méthode logique et je suis un peu surpris que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'y souscrive pas.

Un autre facteur relatif à ce régime est le suivant: le gouvernement ne se contentera pas d'une tranche, il veut tout. Dans d'autres circonstances, cette attitude pourrait être acceptable, mais pas en l'occurrence, surtout après avoir réfléchi à l'affaire et l'avoir renvoyée à six mois, selon la formule classique. En réalité, il l'a renvoyée à 21 mois. D'après moi, ce programme ne dédommage pas les provinces de leurs frais d'administration.

● (9.10 p.m.)

Il a beaucoup été question du rapport, en deux volumes, du juge Hall. Il a parlé d'un programme global et nous avons employé ce terme assez librement à la Chambre ces derniers jours. Le régime actuel ne procurera pas le programme global recommandé par la Commission Hall. Il va servir à payer les services médicaux mais non les soins dentaires et psychiatriques et les nombreux autres besoins recommandés par la Commission. De fait, ce régime ne suit pas du tout les recommandations de la Commission. Elle dit: Jetez le fondement d'abord et présentez le plan ensuite. Ce n'est pas ce que fait ce régime et il n'est pas global. Cette constatation nous rappelle le cheval de Troie que le ministre a traîné devant les Canadiens. Le régime englobe les traitements dispensés par un médecin, lorsqu'il y en a un pour traiter le malade, et la mesure propose de payer les services médicaux rendus à ceux qui ont la chance d'avoir un médecin dans leur région.

D'après moi, il nous faudrait un projet-pilote pour pouvoir arrondir les angles inévitables. Ayons donc un régime qui englobera les frais d'administration. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous expliquera sans doute, en mettant fin à la discussion, les mesures relatives à l'escalade des coûts. Dans tout régime administré par le gouvernement fédéral, les frais augmentent progressivement. On a vu ce qui s'est produit aux États-Unis quant aux frais de sécurité sociale et la façon dont ils ont grimpé. Nous voyons ce qui s'est produit en Angleterre. Pour dire vrai, à mon avis, les programmes de l'État renchérissent plus rapidement que les programmes privés. Sur ce point, je ne partage pas l'opinion de mes amis de gauche.

On devrait donner aux provinces la chance d'entamer un dialogue pour examiner à fond ces problèmes et fournir une certaine protection là où les frais peuvent monter en flèche. Qu'on permette un dialogue, afin d'éviter ce qu'a décrit le député de Kings (M. McQuaid) et déploré le député de Simcoe-Est (M. Ry-nard): un médecin pour 2,400 personnes. Qu'y aura-t-il de changé pour ces gens si un régime d'assurance-santé est établi? Leur médecin est déjà surchargé. Mais, dans les régions où il y a des médecins et où les frais augmentent, on devrait protéger les provinces contre l'escalade de ces frais.

J'ai parlé franchement et tous les députés devraient suivre mon exemple. Quand il mettra fin au débat, j'espère que le ministre de